



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Décision complétant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'OFPRA au titre de l'année 2025**

### **Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,**

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme du concours externe, du concours interne et du troisième concours de recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et portant adaptation au poste de travail ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2024 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

### **Décide :**

**Article unique** – Sont nommés en tant qu'examineurs spécialisés des concours externe et interne pour le recrutement d'attachés d'administration de l'État relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, organisés au titre de l'année 2025 :

Madame	Claudia	BASSANINI	Professeure
Madame	Svitlana	BUEE	Professeure
Madame	Lucy	COOPER	Professeure
Monsieur	Pompeo	COPPOLA	Professeur
Madame	Rosa-Elena	GARCIA	Professeure
Monsieur	Steevens	IPAS	Professeur
Madame	Héla	JABEUR	Professeure
Madame	Elena	JOURDAN	Professeure
Madame	Rosa	MAROTO-SIRVENTE	Professeure

Fait à Fontenay-sous-Bois, le

09 OCT. 2025



Alain ESPINASSE

*Si vous estimez devoir contester cette décision, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente pour formuler un recours devant le Tribunal administratif de Melun.*